

## LES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 30 JANVIER 2018

*Sous la présidence du Maire André FERRET, 12 conseillers sont présents, et trois conseillers absents et représentés.*

*Les délibérations ci-après ont été adoptées à l'unanimité. Mr le Maire est mandaté pour effectuer toutes les formalités administratives et signer les pièces s'y rapportant.*

### **Adhésion : collège des « Membres Actifs » sous le collège des Communes Touristiques et stations classées Tourisme (Avec le Conseil d'Administration de la Mission Départementale de Développement Touristique)**

Mr le Maire rappelle que la Mission Départementale de Développement Touristique de Haute Loire a pour but de préparer et de mettre en œuvre la politique touristique du département. Elle informe et conseille les élus dans l'élaboration de la politique touristique départementale. Elle assure la mise en œuvre et le suivi des projets.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'adhésion au collège de la MDDT et autorise Mr Le Maire à signer l'adhésion.

### **Convention : service commun d'instruction des demandes d'autorisations et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol**

#### **Avec la Communauté de Communes Mézenc-Loire-Meygal**

Mr Le Maire présente au conseil municipal les modalités de mise à disposition du service instructeur intercommunal de la Communauté de Communes Mézenc-Loire-Meygal avec l'objet principal de l'instruction des autorisations, déclaration et des actes relatifs à l'occupation du sol délivrés au nom de la commune de Saint-Julien-Chapteuil.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la présente convention et autorise Mr Le Maire à signer la présente convention.

### **Modification des rythmes scolaires pour la rentrée 2018/2019 : Retour semaine de 4 jours**

Monsieur le Maire expose les faits concernant l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires de la commune de Saint-Julien-Chapteuil. Les temps d'activité périscolaire sont actuellement organisés par la communauté de communes Mézenc-Loire-Meygal. Le conseil municipal prend note des résultats de l'enquête concernant l'avis des parents d'élèves sur les temps d'activités périscolaires mis en place par la communauté de communes. A l'issue de cette enquête, 43% des parents se sont exprimés pour la semaine de 4 jours et demi et 55% se sont exprimés pour un retour d'une semaine de 4 jours ; 2% sont sans avis.



Monsieur le Maire fait le bilan du conseil d'école où un vote à bulletin secret concernant l'organisation du temps scolaire sur 4 jours a été effectué. A l'issue de ce vote, où 14 votes se sont exprimés : 8 votes ne sont pas favorables à l'organisation du temps scolaire sur 4 jours ; 4 votes sont favorables et 2 votes sont restés blancs.

Le conseil municipal décide à l'unanimité, par vote à bulletin secret, la suppression des temps d'activité périscolaires et ainsi décide le retour de la semaine à quatre jours.

### **TARIFS LOCATIONS :**

#### **Salle Multisports**

Monsieur Le Maire rappelle que suite à la construction de la salle multisports et de son espace dédié à la pratique de l'escalade grâce à la mise en place d'une structure artificielle d'escalade, plusieurs demandes de location ont été demandées, en vue d'organiser des stages de formation et des activités sportives. Il propose de fixer un montant de location comme suit, avec une caution de 500.00€, et d'accorder cette location durant les périodes (or dimanches, sauf décisions exceptionnelles) où les espaces sportifs demandés ne soient pas utilisés par les associations communales. La mise à disposition d'un vestiaire est comprise dans la location. Une convention sera établie avec les locataires. La capacité d'accueil maximum concernant la structure artificielle d'escalade pour un encadrant est de 12 personnes.

<u>LOCATIONS</u>	<u>½ Journée</u>	<u>Journée</u>
Plateau technique	60€	120€
Salle Dojo	50€	100€
Structure artificielle d'escalade ( <i>sans</i> le matériel)	50€	100€
Structure artificielle d'escalade ( <i>avec</i> le matériel)	80€	160€

Le conseil municipal décide à l'unanimité les tarifs précités et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives au contrat de location.

### **Aménagement de la rue Chaussade : approbation et lancement de l'appel d'offres**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 12 décembre dernier, le conseil municipal avait approuvé le plan de financement de l'aménagement de la rue Chaussade. Le conseil municipal décide à l'unanimité de lancer l'appel d'offres concernant l'aménagement de la Rue Chaussade, et autorise monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

### **Création d'un poste permanent du cadre de rédacteur territorial à temps complet**

Suite à la nécessité de créer un poste de rédacteur afin d'assurer les missions de secrétaire de mairie général de la commune de Saint Julien Chapeuil, le conseil municipal décide à l'unanimité de créer le poste de rédacteur territorial à temps complet.

